

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1358

28 mai 2015

SOMMAIRE

3B Finance s.à r.l.	65174	Ouestia Holdings S.A.	65179
7start S.à r.l.	65174	Oxley Properties S.A.	65179
ACID S.A. (en développé : Atelier Conseil pour l'intégration et le Design)	65184	Rotisserie Luxembourgeoise s.à r.l.	65177
Actaris Capital	65175	RP Development S.A.	65177
A.M.T. Développement S.à r.l.	65175	Runnyside S.à r.l.	65178
Armacell International S.A.	65184	Samot S.A.	65168
Bioloka S.à r.l.	65184	S.E.C. Finance S.A.	65179
Bock Capital Investors S.à r.l.	65184	Sitralux Sàrl	65168
CCHL Connect Managed Services S.à r.l.	65175	Tarsy SA	65183
Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l.	65175	Taxpert & Partners International	65184
Data Center S.C.A.	65138	TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l.	65183
Finstone Realty S.A.	65178	Tyco Electronics Group II S.à r.l.	65168
Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	65177	Universal Tobacco Europe S.A.	65169
Isolindus Services S.à r.l.	65176	Vis Europe Finance S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial	65183
Isolindus Services S.à r.l.	65176	Vita (Lux III) S.à r.l.	65183
Mauca	65166	Xantis	65173
Ollean Etudes Luxembourg S.A.	65181	Zoetho S.A.	65173
Optimex S.A.	65181	Zorion S.A.	65174

Data Center S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.221.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of March,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193221 (the Company). The Company was incorporated on 15 December 2014 pursuant to a deed of demerger of Data Center S.C.A. (renamed Data Center II S.C.A.), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139, recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 152 of 20 January 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended yet.

The Meeting opens and the Meeting elects Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) to bring the share capital to an amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) by the cancellation of 3,000,000 (three million) limited shares held by ColData 4 (Lux) S.à r.l. by way of a cash payment of EUR 30,000 (thirty thousand Euro).

(2) Presentation of the report of the general partner of the Company (the General Partner) regarding the authorization to be granted to the General Partner to cancel or limit the preferential subscription right of the shareholders of the Company within the limits of the authorized share capital in relation to the authorization to be granted to the General Partner to increase the share capital of the Company by way of the authorized share capital (the Report) and related amendment to the articles of association of the Company;

(3) Creation of Class A Shares, to be sub-divided into Class A1 Shares (to be further sub-divided into Class A1 Old Investment Shares and the Class A1 New Investment Shares) and Class A3 Shares, Class B Shares and Class C Shares and conversion of the existing limited and unlimited shares held by the shareholders of the Company into Class B Shares and Class C Shares;

(4) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 881,851.22 (eight hundred eighty-one thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-two cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) to EUR 882,851.22 (eight hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-two cents) by way of the creation and issuance of:

- 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred and forty) Class A1 Old Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company; and

- 2,360,582 (two million three hundred and sixty thousand five hundred eighty-two) Class A1 New Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company;

(5) intervention, subscription to and payment in full of the new shares specified under item (3) above by ColData 4 (Lux) S.à r.l. by means of a contribution in kind consisting of shares in Data Center Infrastructure S.à r.l. (DC Infra), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, as follows:

- 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred and forty) shares in DC Infra, having an aggregate contribution value of EUR 85,824,539.70 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred thirty-nine Euros and seventy cents), in consideration for the issuance of the Class A1 Old Investment Shares; and

- 2,360,582 (two million three hundred and sixty thousand five hundred eighty-two) shares in DC Infra, having an aggregate contribution value of EUR 4,708,057.90 (four million seven hundred and eight thousand fifty-seven Euros and ninety cents), in consideration for the issuance of the Class A1 New Investment Shares

and subsequent allocation to the legal reserve of EUR 88,185.12 (eighty-eight thousand one hundred eighty-five Euros and twelve cents) from the share premium;

(6) amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, including the amendments to be made pursuant to the resolutions to be passed under items (1) to (4) of the Agenda, the Company's corporate object remaining unchanged;

(7) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the conversion of the shares and the new shares in the share register of the Company; and

(8) miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares and 100 (one hundred) unlimited shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

III. After having acknowledged that Data Genpar S.à r.l. (the General Partner), being the holder of the unlimited shares of the Company, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 23 March 2015, consents to the passing of all the below resolutions, the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares and 100 (one hundred) unlimited shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) by the cancellation of 3,000,000 (three million) limited shares held by ColData 4 (Lux) S.à r.l. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 121.379) (ColData 4) by way of a cash payment of EUR 30,000 (thirty thousand Euro).

The Meeting acknowledges that this share capital decrease by way of the cancellation of 3,000,000 (three million) limited shares will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

All the shareholders, represented as stated above, expressly agree to this capital reduction by way of a cash repayment to the benefit of ColData 4 and waive any rights they may have in this respect.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

Second resolution

The Chairman presents the Report to the Meeting.

The Meeting resolves to grant an authorisation to the General Partner under the authorized share capital pursuant to which the General Partner may increase the share capital up to the amount of the authorized capital (the Authorisation). The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000 (five million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 Class A Shares, which may be represented by any sub-class of Class A1 Shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro). Under the Authorisation, the General Partner is authorized to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in connection with an issuance of new Class A Shares of any sub-class. The Meeting resolves that the Authorisation shall last for a period of five years starting from the date hereof. The Meeting resolves that the terms of the Authorisation are further set out in Article 5.6 of the amended and restated articles of association (the Amended and Restated Articles) to be adopted under the fifth resolution below.

A copy of the Report shall be annexed to this deed after being signed by the proxyholder of the shareholders, the members of the Board and the undersigned notary.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the sixth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to create new limited shares of class A of the Company (the Class A Shares), new limited shares of class B of the Company (the Class B Shares) and new unlimited shares of class C (the Class C Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares being set out in full in the Amended and Restated Articles to be adopted in the fifth resolution below.

The Meeting resolves to divide the Class A Shares into two sub-categories, being the Class A1 Shares and the Class A3 Shares, with the terms of the Class A1 Shares and the Class A3 Shares being set out in full in the Amended and Restated Articles to be adopted in the fifth resolution below.

The Meeting further resolves to divide the Class A1 Shares into two sub-categories, being the Class A1 Old Investment Shares and the Class A1 New Investment Shares, with the terms of the Class A1 Old Investment Shares and the Class A1 New Investment Shares being set out in full in the Amended and Restated Articles to be adopted in the fifth resolution below.

As a result of the foregoing, the Meeting resolves subsequently to convert

(i) the 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares held by Data Managers S.à r.l. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 169.850) (Data Manager) into 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and

(ii) the 100 (one hundred) unlimited shares held by Data Genpar S.à r.l. having its registered office at L-1511, Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 169.852) (Data Genpar) into 100 (one hundred) Class C Shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the sixth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 881,851.22 (eight hundred eighty-eight thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-two cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) represented by 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 882,851.22 (eight hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-two cents) by way of the creation and issuance of

(i) 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred and forty) Class A1 Old Investment Shares and

(ii) 2,360,582 (two million three hundred and sixty thousand five hundred eighty-two) Class A1 New Investment Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the above second resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

ColData 4, being a limited shareholder of the Company,

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, shall remain attached to the present deed, after initialled “ne varietur” by the appearing parties and by the undersigned notary, intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe for all the 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred and forty) Class A1 Old Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 85,824,539.70 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred thirty-nine Euros and seventy cents), each share having the same subscription price; and

(ii) pay the 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred and forty) Class A1 Old Investment Shares by means of a contribution in kind consisting of 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred and forty) shares held in Data Center Infrastructure S.à r.l. having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie (RCS Luxembourg B 170.137) (DC Infra) for an aggregate contribution value of EUR 85,824,539.70 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred thirty-nine Euros and seventy cents), those shares in DC Infra being valued at their book value (being their historical contribution cost, on December 31, 2014); and

(iii) subscribe for all the 2,360,582 (two million three hundred and sixty thousand five hundred eighty-two) Class A1 New Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 4,708,057.90 (four million seven hundred and eight thousand fifty-seven Euros and ninety cents), each share having the same subscription price; and

(iv) pay the 2,360,582 (two million three hundred and sixty thousand five hundred eighty-two) Class A1 New Investment Shares by means of a contribution in kind consisting of 2,360,582 (two million three hundred and sixty thousand five hundred eighty-two) shares held in DC Infra for an aggregate contribution value of EUR 4,708,057.90 (four million seven hundred and eight thousand fifty-seven Euros and ninety cents), those shares in DC Infra being valued at their book value (being their historical contribution cost, on December 31, 2014).

The shares in DC Infra contributed by ColData 4 under this fourth resolution shall be referred to as the Shares.

The contribution of the Shares described above in an aggregate amount of EUR 90,532,597.60 (ninety million five hundred thirty-two thousand five hundred ninety-seven Euros and sixty cents) shall be allocated as follows:

- EUR 881,851.22 (eight hundred eighty-one thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-two cents) to the share capital account of the Company, and
- EUR 89,650,746.38 (eighty-nine million six hundred fifty thousand seven hundred forty-six Euros and thirty-eight cents) to the share premium of the Company.

It results from a certificate issued by ColData 4 dated 23 March 2015 relating to the Shares contributed to the Company in the manner described above, that:

1. ColData 4 is the owner of the Shares to be contributed at the Meeting;
2. the Shares are fully paid-up;
3. ColData 4 has the corporate power to dispose of the Shares;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights whereby any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
6. the Shares are freely transferable to the Company at this Meeting as per the agreement of, amongst others, ColData 4 and the Company; and
7. a general meeting of shareholders of DC Infra has granted the authorisation to transfer the Shares as required by article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
8. all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon the Meeting.

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the Shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Audit Conseil Services S.à r.l., having its registered office at 204, route d'Arlon, 204, L-8010 Strassen, (RCS Luxembourg B 142.685), and H.R.T. Révision S.A., having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (RCS Luxembourg B 51.238), each as independent auditor (cabinet de révision agréé), dated 24 March 2015, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which can make us believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the aggregate of the number and nominal value of the 85,824,540 Class A1 Old Investment Shares and 2,360,582 Class A1 New Investment Shares having a nominal value of EUR 0.01 each, to be issued together with a share premium of EUR 89,650,746.38."

A copy of the above mentioned certificate and auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Shares are forthwith at the free disposal of the Company.

The Meeting subsequently resolves to allocate an amount of EUR 88,185.12 (eighty-eight thousand one hundred eighty-five Euros and twelve cents) from the share premium to the legal reserve of the Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges and resolves to approve the detailed provisions of the Amended and Restated Articles as set forth below.

The Meeting therefore resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“Amended and Restated Articles of Association

1. Form, Name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of "Data Center S.C.A." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company shall have one or more unlimited shareholders, who are jointly and severally liable for the liabilities of the Company, as set out in article 102 of the Companies Act and one or more limited shareholders, who are liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

If there is only one unlimited shareholder, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings (i) affecting that unlimited shareholder and (ii) preventing it from managing the Company itself (where applicable), the Company will be continued and a replacement holder of the unlimited share will be appointed in accordance with Article 11.

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

4. Purpose.

4.1 The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 882,851.22 (eight hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-one Euros and twenty-two cents), represented by:

(a) 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred and twenty-two) limited shares of class A (the Class A Shares), being further sub-divided into two subclasses consisting of:

(i) 88,185,122 (eighty-eight million one hundred eighty-five thousand one hundred and twenty-two) class A1 shares (the Class A1 Shares), which are further sub-divided into 85,824,540 (eighty-five million eight hundred twenty-four thousand five hundred forty) Class A1 Old Investment Shares and 2,360,582 (two million three hundred sixty-thousand five hundred eighty-two) Class A1 New Investment Shares; and

(ii) 0 (zero) class A3 shares (the Class A3 Shares);

(b) 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B (the Class B Shares); and

(c) 100 (one hundred) unlimited shares of class C (the Class C Shares),

having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

The Class B Shares shall be held by the Promoter in accordance with the Shareholders Agreement.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new Instruments by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, subject always to the consent of the General Partner as holder of all the unlimited shares and in the manner required for amending the Articles, as provided for in Article 10.

5.3 Distributions to the Unlimited Share and the Limited Shares

The unlimited shares and the limited shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 17.

5.4 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.5 Contributions to a "capital surplus" account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

5.6 Authorisation for the General Partner to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000 (five million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 (five hundred million) Class A Shares, which may be represented by any sub-class of Class A Shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 24 March 2015, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of Class A Shares of any sub-class in accordance with these Articles in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of Class A Shares of any sub-class in accordance with these Articles in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new Class A Shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of Class A Shares of any sub-class pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of Class A Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised during the Period to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.4, in connection with an issuance of new Class A Shares of any sub-class.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 4 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

5.7 Equalisation Distribution

The holders of Class A1 Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution (a) by way of a capital reduction for an amount of EUR 141,427.04 (one hundred forty-one thousand four hundred twenty-seven Euros and four cents) by the cancellation of 13,764,125 (thirteen million seven hundred sixty-four thousand one hundred twenty-five) Class A1 Old Investment Shares and 378,579 (three hundred seventy-eight thousand five hundred seventy-nine) Class A1 New Investment Shares and (b) out of the share premium of the Company for an amount of EUR 12,551,438.98 (twelve million five hundred fifty-one thousand four hundred thirty-eight Euros and ninety-eight cents) (the Equalisation Distribution) subject to and after the first issuance of Class A3 Shares to be subscribed by the Master Vehicle for a corresponding amount. The Equalisation Distribution shall be decided by the General Meeting on a date which shall be no earlier than the date of the first issuance of Class A3 Shares to the Master Vehicle referred to above and no later than 4 (four) days after such date.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form and shall remain in registered form.

6.2 Share register and share certificate

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemption

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Redeemable shares

The Class B Shares and the Class C Shares shall be redeemable shares under article 49-8 of the Companies Act for the purpose of their redemption pursuant to Article 11.3.

7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Any transferee of shares must adhere to the Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement.

8. Liability of the shareholders. The holders of limited shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

9. Power of the general meeting.

9.1 General

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

9.2 Consent rights of the holder of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting

The General Meeting may not pass any resolution without the consent of the General Partner as the holder of the unlimited shares, except for any resolutions relating to the removal or replacement of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

11.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of 1 month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 days before the relevant General Meeting.

11.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 days, and 8 days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

11.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

11.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 days and 15 days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in 2 Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

11.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

11.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 48 hours before the relevant General Meeting.

11.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

11.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

12. Management.

12.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a sole General Partner who is Data Genpar S.à r.l.

The sole General Partner shall at all times hold all the unlimited shares in the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

12.2 Appointment and Removal of the General Partner

The General Partner shall be designated in these Articles.

The General Partner may be removed and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles under the Companies Act only:

(i) for Cause; or

(ii) if for any reason (a) New Holdco DC and New Holdco Services cease to be S.à r.l. Shareholders or (b) ColData 4 ceases to hold New Holdco Instruments in each of the New Holdcos, in each case upon the written approval of the Limited Shareholder.

12.3 Removal for Cause

In the event of a removal for Cause of the General Partner, all the Instruments of the General Partner and the Promoter shall be converted to that of a Limited Shareholder at their subscription price.

12.4 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

13. Delegation of powers.

13.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

13.2 Delegation to perform specific functions

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

14. Binding signatures.

14.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound toward third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

14.2 Signatory powers in respect of daily management

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 13.1.

14.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

15. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé / cabinet de revision agréé).

15.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

15.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

15.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

15.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.7 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

15.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

17. Annual accounts.

17.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

17.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner (if any) and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance), who will thereupon draw up its report.

17.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner (if any) and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

18. Allocation of results.

18.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

18.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 17.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 17.

18.3 Rules regarding distributions

(a) Subject to mandatory rules regarding repayment of principal amounts invested under the relevant Instruments, any distributions by the Company of the aggregate of the net proceeds of the Company shall be distributed under the Class A Shares held by the Limited Shareholders, the Class B Shares held by the Promoter and Class C Shares held by the General Partner or any other Instruments that may be held by the shareholders and shall be made in accordance with the following provisions and in the following order:

(i) a first allocation of the net proceeds to be distributed shall be made between (a) the holder of Class A1 Shares and (b) the holder of Class A3 Shares, the holder of the Class C Share and the Promoter;

(ii) that allocation between the shareholders referred to under item (a) and (b) in Article 17.3(a)(i) above is based on the following amount (the Distribution Reference Amount): (a) the net proceeds to be distributed minus (b) the amount of Fees to the extent that such amount has not been already taken into account in a previous distribution for the purpose of the computation of the Distribution Reference Amount (the Fees Reference Amount) plus (c) the amount of Fees Reference Amount funded by the holder of Class A3 Shares;

(iii) the allocation of the Distribution Reference Amount to the shareholders referred to under item (a) and (b) in Article 17.3(a)(i) above shall be based on their respective pro-rata portions of the following amounts: (a) in respect of the holder of Class A1 Shares, the aggregate of its Funded Commitments and ColData 4 Old Investment Amount and (b) in respect

of the holder of Class A3 Shares, the holder of the Class C Share and the Promoter, (A) the aggregate of the Funded Commitments of the holder of Class A3 Shares minus the (B) the Fees Reference Amount funded by the holder of Class A3;

(iv) following the allocation of the Distribution Reference Amount, (a) the holder of Class A1 Shares shall be entitled to receive net proceeds in the amount equal to its pro-rata portion of the Distribution Reference Amount and (b) the holder of Class A3 Shares, the holder of the Class C Share and the Promoter shall be entitled to receive net proceeds in the amount equal to their pro-rata portion of the Distribution Reference Amount plus (i) the Fees Reference Amount minus (ii) the amount of Fees Reference Amount funded by the holder of Class A3 Shares, such amount of net proceeds being further distributed to them in accordance with Article 17.3(c) (the amount determined under (b) of this item (iv) being the Waterfall Amount).

(b) Notwithstanding Article 17.3(a)(i), following any transfer by the Company of S.à r.l. Class 1 Shares and S.à r.l. IB Loan under the Guarantee Agreement:

(i) the consideration received by the Company shall be entirely allocated to the distributions to be made to the holder of Class A1 Shares under its Class A1 Shares and any other Instruments held by it; and

(ii) the Funded Commitment and the ColData 4 Old Investment Amount shall be deemed to be reduced for the purpose of Article 17.3(a) by an amount corresponding to (a) the amount originally invested in the S.à r.l.s in respect of the S.à r.l. Class 1 Shares transferred under the Guarantee Agreement and (b) the principal amount of the S.à r.l. IB Loan transferred under the Guarantee Agreement.

(c) Subject to mandatory rules regarding repayment of principal amounts invested under the relevant Instrument, any distributions of the Waterfall Amount shall be distributed under the Class A3 Shares held by the Limited Shareholders, the Class C Shares held by the General Partner and the Class B Shares held by the Promoter or any other Instruments that may be held by them in accordance with the following provisions and in the following order:

(i) Firstly, 100% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares up to the aggregate amount of its Funded Commitments to the Company (the Funded Investment);

(ii) Secondly, 100% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares in proportion to its Funded Commitments to the Company until it has received distributions equal to a 10% IRR based on its Funded Investment;

(iii) Thirdly, 80% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares in proportion to its Funded Commitments to the Company and 20% of the net proceeds to the Promoter until the holder of Class A3 Shares have received distributions equal to a 15% IRR (the Preferred Return) based on its Funded Investment;

(iv) Fourthly, (Catch Up), 50% of the net proceeds to the holder of Class A3 Shares and 50% of the net proceeds to the Promoter until the Promoter has received in aggregate an amount equal to 20% of the aggregate amounts distributed under item (ii), (iii) and this item (iv);

(v) Fifthly, an amount equal to the nominal value of the Class C Shares of the Gérant plus 5% of the nominal value of those Class C Shares to the Gérant; and

(vi) Sixthly, 80% to the holder of Class A3 Shares and 20% to the Promoter;

(the Preferred Return, the Catch Up and the 20% payment under item (vi) to the Promoter being the Carried Interest of the Promoter).

For the purpose of determining the rights to distributions of the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, the computation of the net proceeds shall (a) include all distributions made under any Instruments held by the Company's shareholders and (b) exclude the Equalisation Distribution to be made to the Class A1 New Investment Shares pursuant to Article 5.7.

18.4 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in this Article 17.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in this Article 17.

18.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

19. Dissolution and liquidation.

19.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 11. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting

deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

19.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 17, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

21. Definitions. In these Articles, next to any other terms defined in these Articles, the following words and expressions shall have the meanings set out below:

Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg and Paris for normal business;

Capital Contribution means, in respect of each of the Company and Data Services S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the amount as it may be shown in the Shareholders Agreement as contributed in the way of capital as Class A Shares by such Limited Shareholder to each of the Company and Data Services S.C.A. at the relevant time;

Cause means a material breach of the Shareholders Agreement or the articles of association of any of the Company or the articles of association of Data Services S.C.A. by the General Partner, which material breach continues for a period of thirty (30) days (or if the material breach can be cured but is not capable of being cured within such thirty (30) day period, such longer period of time as is necessary to cure such material breach provided that such cure is diligently pursued during and after such thirty (30) day period, but in no event shall such cure period exceed one hundred twenty (120) days) following the receipt by the General Partner of notice of such material breach from a Limited Shareholder (which notice shall be sent upon the determination by the Limited Shareholder that such material breach exists);

ColData 4 Old Investment Amount shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

Commitment means, in respect of each of the Company and Data Services S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the total amount as agreed to be committed to the Company and Data Services S.C.A., as joint creditors, as capital in the form of Class A Shares and as IB Loans, as it may be recorded from time to time in the Shareholders Agreement;

Drawdown Notice means a draw down notice requesting payment of Unfunded Commitments with respect to the Company on the terms and conditions that may be set in the Shareholders Agreement;

Equalisation shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

Fees means the amount of the fees payable in respect of the services provided by Colony Capital SAS, succursale Luxembourg as the "alternative investment fund manager" of the Company and Data Services S.C.A. and the General Partner in connection with the management and the research of potential Limited Shareholders, as it may be further set out in the Shareholders Agreement;

Funded Commitments means that portion of a Limited Shareholder's Commitment which has been advanced by the Limited Shareholder following the issue of a Drawdown Notice (whether in respect of the Capital Contribution or the IB Loan Contribution), as further set out and as to be adjusted pursuant to the Shareholders Agreement;

Guarantee Agreement means any guarantee agreement that may be entered from time to time between ColData 4 Lux S.à r.l., the Company, Data Services S.C.A., Data Center II S.C.A. and Data Services II S.C.A., as it may be amended from time to time;

IB Loans means, in respect of each of the Company and Data Services S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, any interest bearing loan granted by a Limited Shareholder as an advance to the Company or Data Services S.C.A., as the case may be, under an interest bearing facility agreement on the terms and conditions that may be set out in the Shareholders Agreement;

IB Loan Contribution means in respect of each of the Company and Data Services S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the amount of Commitment as it may be shown in the Shareholders Agreement as contributed by such Limited Shareholder to each of the Company and Data Services S.C.A. under IB Loans at the relevant time;

Instruments means (a) the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares as well as any other shares in the capital of the Company as well as any other equity instrument of the Company, including without limitation beneficiary units (parts bénéficiaires) and the Management TPECs, (b) any interest bearing loans and other loans made to the Company or debt instruments issued by the Company and (c) convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instrument or agreement, such as warrants and options, entitling its holder to subscribe for or be allocated with any of the instruments referred to under items (a) or (b) above;

IRR means as to any shareholder of the Company, and on any date, the annual discount rate equivalent to an annual rate, which establishes the present value on such date of determination of all distributions made to such shareholder of the Company as being equal to the present value at the same annual discount rate on such date of determination of the Funded Commitments, that annual rate being compounded annually from the date of (i) the first S.à r.l. Funded Commitment (27 July 2012) until the latest S.à r.l. Funded Commitment (being 28 August 2014) in respect of Funded Commitments made

by the Master Vehicle under the Equalisation and (ii) subsequently the first Funded Commitment. For these purposes, the foregoing calculation shall be made on the basis that all amounts used in deriving the IRR are in Euros;

Limited Shareholder means any holder of Class A Shares and Limited Shareholder shall be construed accordingly;

Management TPECs means any tracking preferred equity certificates that may be issued by the Company to the Promoter;

Master Vehicle means Data Genpar Master Vehicle S.C.S., a société en commandite simple incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 176585, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Promoter means Data Managers S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 169.850, or any of its transferees in accordance with the Shareholders Agreement;

S.à r.l. Class 1 Shares means the shares of class 1 in the capital of Data Center Infrastructure S.à r.l.;

S.à r.l. Funded Commitment shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

S.à r.l. IB Loan shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

S.à r.l.s means Data Center Infrastructure S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 170.137, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Data Center Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 170.770, whose registered office is located at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time; and

Unfunded Commitments means with respect to each Limited Shareholder at any given time, such Limited Shareholder's Commitment adjusted as follows: (i) reduced by such Limited Shareholder's Funded Commitments, and (ii) increased by any refunds of Funded Commitments as it may be further set out in the Shareholders Agreement.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the any manager of the General Partner, as well as any manager of Colony Luxembourg S.à r.l. to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of the conversion of the shares and the issuance of the new shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

There being no further business on the Agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand five hundred Euro (EUR 8,500.-).

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Data Center S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B193221 (la Société). La Société a été constituée en date du 15 décembre 2014 suivant un acte de scission de Data Center S.C.A. (renommée en Data Center II S.C.A.), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170139, enregistré par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 152 en date du 20 janvier 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont encore jamais été modifiés.

L'Assemblée s'ouvre et l'Assemblée nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le représentant de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varient par les mandataires au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille euros) afin de porter le capital social à un montant de 1.000 EUR (mille euros) au moyen de l'annulation de 3.000.000 (trois millions) actions de commanditaire détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l. par un paiement en numéraire de 30.000 EUR (trente mille euros);

(2) Présentation du rapport du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité) concernant l'autorisation à conférer au Gérant Commandité pour annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société dans les limites du capital autorisé par rapport à l'autorisation à accorder au Gérant Commandité pour augmenter le capital social de la Société par le biais du capital autorisé (le Rapport) et la modification des statuts de la Société y étant liée;

(3) Création d'Actions de Classe A, subdivisées en Actions de Classe A1 (d'avantage subdivisées en Actions de Classe A1 Ancien Investissement et Actions de Classe A1 Nouvel Investissement) et Actions de Classe A3, Actions de Classe B et Actions de Classe C, et conversion des actions de commanditaire et actions de commandité existantes détenues par les actionnaires de la Société en Actions de Classe B et Actions de Classe C;

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 881.851,22 EUR (huit cent quatre-vingt-et-un mille huit cent cinquante-et-un euros et vingt-deux cents), afin d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 1.000 EUR (mille euros) à un montant de 882.851,22 EUR (huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante-et-un euros et vingt-deux cents) par la création et l'émission de:

- 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) Actions de Classe A1 Ancien Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune dans le capital social de la Société; et

- 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune dans le capital social de la Société;

(5) Intervention, souscription et libération de la totalité des nouvelles actions mentionnées au point 3. ci-dessus par ColData 4 S.à r.l., au moyen d'apports en nature en forme de parts sociales dans Data Center Infrastructure S.à r.l. (DC Infra), une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro), comme suit:

- 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) parts sociales en DC Infra, avec une valeur de contribution globale de 85.824.539,70 EUR (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-dix cents), en contrepartie de l'émission des Actions de Classe 1 Ancien Investissement; et

- 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) part sociales en DC Infra, avec une valeur de contribution globale de 4.708.057,90 EUR (quatre millions sept cent huit mille et cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix cents), en contrepartie de l'émission des Actions de Classe 1 Nouvel Investissement;

et allocation subséquente de 88.185,22 EUR (quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-deux cents) à la réserve légale de la prime d'émission.

(6) Modification, renumérotation et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, incluant les modifications devant être faites suite aux résolutions prises aux points (1) à (4) de l'Ordre du Jour, l'objet social de la Société restant inchangé;

(7) Modification du registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la conversion des actions dans le registre des actions de la Société; et

(8) divers.

II. Il apparaît de la liste de présence que la totalité des 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire et 100 (cent) actions de commandité, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune,

est dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonçant aux formalités de convocation, les associés représenté se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué auparavant.

III. Après avoir pris connaissance que Data Genpar S.à r.l. (le Gérant Commandité), est le détenteur des actions de commandité de la Société, représenté Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 23 mars 2015, consent à l'approbation de toutes les résolutions ci-dessous, l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les point de l'Ordre du Jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de 30.000 EUR (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros), représenté par 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire et 100 (cent) actions de commandité, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), à un montant de 1.000 EUR (mille euros) au moyen de l'annulation de 3.000.000 (trois millions) actions de commanditaire détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 121.379) (ColData 4) par un paiement en numéraire de 30.000 EUR (trente mille euros).

L'Assemblée reconnaît, que cette réduction de capital par voie d'annulation de 3.000.000 (trois millions) d'actions de commanditaire permettra aux créanciers de la Société de demander de fournir des garanties à la cour d'arrondissement de Luxembourg dans les 30 jours suivant la publication de l'enregistrement de l'acte notarié de cette Assemblée dans le journal officiel du Luxembourg conformément à l'article 69 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, donnent leur accord exprès à cette réduction de capital par moyen de paiement en numéraire au profit de ColData 4 et renoncent à tous leurs droits qu'ils pourraient avoir à cet égard.

L'Assemblée décide que l'article 5 des Statuts dans sa version actuelle sera modifié, et le sera en accord avec l'approbation de la sixième résolution ci-dessous.

Deuxième résolutions

Le Président présente le Rapport à l'Assemblée.

L'Assemblée décide d'accorder une autorisation au Gérant Commandité dans le cadre du capital autorisé aux termes de laquelle le Gérant Commandité peut augmenter le capital social à concurrence du montant du capital autorisé (l'Autorisation). Le capital autorisé de la Société est fixé à 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros), représenté par un maximum de 500.000.000 Actions de Classe A, qui peut être représenté par une sous-classe d'Actions de Catégorie A1, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune. Sous l'Autorisation, le Gérant Commandité est autorisé à annuler ou de limiter les droits de préférentiels de souscription des actionnaires énoncées dans la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans le cadre d'une émission de nouvelles Actions de Classe A et de toute sous-classe. L'Assemblée décide que l'autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date des présentes. L'Assemblée décide que les termes de l'autorisation sont en outre définies à l'article 5.6 des statuts modifiés et remaniés de la Société (les Statuts Modifiés et Remaniés) devant être adoptées sous la cinquième résolution ci-dessous.

Une copie du Rapport est annexée au présent acte après avoir été signé par le mandataire des actionnaires, les membres du conseil de gérance et le notaire soussigné.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en conséquence, dont le contenu doit être inclus dans la sixième résolution ci-dessous.

Troisième résolutions

L'Assemblée décide de créer de nouvelles actions de commanditaire de classe A de la Société (les Actions de Classe A), de nouvelles actions de commanditaire de classe B de la Société (les Actions de Classe B) et de nouvelles actions de commandité de classe C de la Société (les Actions de Classe C), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent), les modalités des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C étant énoncées en détail dans les Statuts Modifiés et Remaniés à adopter sous la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide de diviser les Actions de Classe A en deux (2) sous-classes, soit les Actions de Classe A1 et les Actions de Classe A3, les modalités des Actions de Classe A1 et les Actions de Classe A3 étant énoncées en plein dans les Statuts Modifiés et Remaniés à adopter dans la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide en outre de diviser les Actions de Classe A1 en deux (2) sous-classes, soit les Actions de Classe A1 Ancien Investissement et les Actions de Classe A1 Nouvel Investissement, les modalités des Actions de Classe A1 Ancien Investissement et des Actions de Classe A1 Nouvel Investissement étant énoncées en plein dans les Statuts Modifiés et Remaniés à adopter dans la cinquième résolution ci-dessous.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide par la suite de convertir

(i) les 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions de commanditaire détenues par Data Manager S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 169.850) (Data Manager) dans 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) Actions de Classe B et

(ii) les 100 (cent) actions de commandité détenues par un Data Genpar ayant son siège social à L-1511, Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 169.852) (Data GenPar) en 100 (cent) Actions de Classe C, chaque action ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent).

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5 des Statuts est modifié dont le contenu doit être inclus dans la sixième résolution ci-dessous.

Quatrième résolutions

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 881.851,22 EUR (huit cent quatre-vingt-et-un mille huit cent cinquante-et-un euros et vingt-deux cents) afin de le porter de son montant actuel de 1.000 EUR (mille euros) représenté par 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) Actions de Classe B et 100 (cent) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent) chacune, à un montant de 882.851,22 EUR (huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante-et-un euros et vingt-deux cents), par la création et de l'émission de (i) 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) Actions de Classe A1 Ancien Investissement, et (ii) 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune.

Cinquième résolutions

L'Assemblée décide d'accepter l'intervention et la souscription et le paiement complet de l'augmentation de capital social énoncé à la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

Souscription - Paiement

ColData 4, étant un actionnaire commanditaire de la Société,

représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparantes et par le notaire instrumentant,

intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) Souscrire à l'intégralité des (i) 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) Actions de Classe 1 Ancien Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix total de souscription de 85.824.539,70 EUR (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-dix cents), chaque action ayant un prix de souscription identique; et

(ii) libérer entièrement les 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) Actions de Classe 1 Ancien Investissement au moyen d'un apport en nature consistant en 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) parts sociales en Data Center Infrastructure S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 170.137) (DC Infra), avec une valeur de contribution globale de 85.824.539,70 EUR (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-neuf euros et soixante-dix cents), ces parts sociales de DC Infra étant évaluées à leur valeur comptable (étant leur coût historique au 31 Décembre 2014); et

(iii) Souscrire à l'intégralité des (i) 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions de Classe 1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix total de souscription de 4.708.057,90 EUR (quatre millions sept cent huit mille et cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix cents), chaque action ayant un prix de souscription identique; et

(iv) libérer entièrement les 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions de Classe 1 Nouvel Investissement au moyen d'un apport en nature consistant en 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) parts sociales en DC Infra, avec une valeur de contribution globale de 4.708.057,90 EUR (quatre millions sept cent huit mille et cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix cents), ces parts sociales de DC Infra étant évaluées à leur valeur comptable (étant leur coût historique au 31 Décembre 2014)

Les parts sociales de DC Infra apportées par ColData 4 sous cette quatrième résolution seront ci-après dénommées les Parts.

Ledit apport en nature d'un montant de 90.532.597,60 EUR (quatre-vingt-dix millions cinq cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante cents) est à allouer comme suit:

- 881.851,22 EUR (huit cent quatre-vingt-et-un mille huit cent cinquante-et-un euros et vingt-deux cents) au compte de capital social de la Société, et

- 89.650.746,38 EUR (quatre-vingt-neuf millions six cent cinquante mille sept cent quarante-six euros et trente-huit cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par ColData 4 en date du 23 mars 2015 relatif aux Parts a contribuées à la Société de la manière décrite ci-dessus, que:

1. ColData 4 est le propriétaire des Parts à contribuer lors de l'Assemblée;
2. les Parts sont entièrement libérées;
3. ColData 4 a le pouvoir commercial de disposer des Parts;
4. les Parts ne sont pas grevées par un gage ou usufruit, il ne existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts et les Parts ne sont pas soumis à une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit selon lequel toute personne peut être en droit d'exiger que les Parts lui soient cédées;
6. les Parts sont librement cessibles à la Société à cette Assemblée conformément à l'accord de, entre autres, ColData 4 et la Société; et
7. une assemblée générale des associés de DC Infra a accordé l'autorisation de transférer les Parts tel que requis par l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
8. toutes les formalités requises par la loi applicable à la suite de l'apport en nature des Parts seront effectués suite à l'Assemblée.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Parts ainsi contribuées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par Audit Conseil Services S.à r.l., ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 142.685) et H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, (RCS Luxembourg B 51.238) Grand-Duché de Luxembourg, chacun comme cabinet de révision agréé, daté 24 mars 2015, qui conclut comme suit:

"Basé sur le travail effectué, rien n'est venu à notre attention qui peut nous faire croire que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à la somme du nombre et de la valeur nominale des 85.824.540 Actions de Classe 1 Ancien Investissement et 2.360.582 Actions de Classe 1 Nouvel Investissement ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacune, à émettre avec une prime d'émission de EUR 89,650,746.38. "

Une copie du certificat mentionné ci-dessus et le rapport du reviseur, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Parts sont désormais à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée décide ensuite d'allouer un montant de 88.185,22 EUR (quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-deux cents) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société.

Sixième résolutions

L'Assemblée prend acte et décide d'approuver les provisions détaillées dans les Statuts Modifiés et Remaniés comme ils apparaissent ci-dessous.

L'Assemblée décide dès lors de modifier les Statuts. En conséquence de ces modifications, l'Assemblée décide de plus de renuméroter et remanier les Statuts dans leur intégralité et, pour autant que de besoin, insérer ou modifier tout intitulé dans les Statuts, de façon à leur donner la teneur suivante:

"STATUTS MODIFIÉS ET REMANIÉS

1. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de « Data Center S.C.A.» (la Société) régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, telle que modifiée (la Loi) en particulier et par les présent statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société aura un ou plusieurs actionnaires commandités qui sont conjointement et solidairement redevables des engagements sociaux de la Société, tel que prévu par l'article 102 de la Loi et un ou plusieurs actionnaires commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport fait ou à faire, selon le cas, au capital de la Société.

Si il n'y a qu'un seul actionnaire commandité, en cas de décès, de liquidation, d'incapacité légale, démission, faillite ou autres procédures similaires (i) affectant cet actionnaire commandité et (ii) l'empêchant de gérer la société lui-même (le cas échéant), la Société survivra et un détenteur remplaçant de l'action commanditée sera nommé en conformité avec l'article 11.

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Gérant Commandité a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la façon décrite à l'Article 11 concernant la modification des Statuts.

4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées.

4.3 La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

4.4 La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de 882.851,22 EUR (huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante-et-un euros et vingt-deux cents), représenté par:

(a) 88.185.122 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux) actions commanditaires de Classe A (les Actions de Classe A), subdivisées en sous-Classes de:

(i) 88.185.122 (quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-deux) actions de Classe A1 (les Actions de Classe A1), subdivisées en 85.824.540 (quatre-vingt-cinq millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent quarante) Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 2.360.582 (deux millions trois cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-deux) Actions de Classe A1 Nouvel Investissement; et

(ii) 0 actions de Classe A3 (les Actions de Classe A3);

(b) 99,900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) actions commanditaires de Classe B (les Actions de Classe B); et

(c) 100 (cent) actions commanditées de Classe C (les Actions de Classe C),

ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement dénommées actions commanditaires et les Actions de Classe C sont dénommées actions commanditées, et les termes actionnaires commanditaire et actionnaire commandité sont à interpréter en conséquence. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont collectivement dénommées actions et le terme actionnaire est à interpréter en conséquence.

Les Actions de Classe B sont détenues par le Promoteur conformément au Pacte d'Actionnaires.

Nonobstant les dispositions de cet Article 5, toute émission de nouveaux Instruments par la Société devra être faite conformément aux dispositions pertinentes du Pacte d'Actionnaires.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, toujours avec l'accord du Gérant Commandité comme détenteur de toutes les actions commanditées et passé comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

5.3 Distributions à l'Action Commandité et aux Actions de Commanditaire

Les actions de commandité et les actions de commanditaire donnent droit à des distributions, soit par voie de distribution de dividendes, rachat d'actions ou autrement, comme indiqué à l'Article 18.

5.4 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi et qui sont payées en numéraire, y compris, et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi.

5.5 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'Assemblée Générale et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise et qui doit être enregistré dans un compte de «capital surplus» conformément à la loi luxembourgeoise.

5.6 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 5.000.000 EUR (cinq millions d'euros) représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent millions) Actions de Classe A, pouvant être représentée par tout sous-catégorie d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 24 mars 2015 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'Actions de Classe A de toute sous-catégorie en accord avec les présents Statuts en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'Actions de Classe A de toute sous-catégorie en accord avec les présents Statuts en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles Actions de Classe A.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.6, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions [en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions].

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.4, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments effectuée conformément à l'autorisation accordée en vertu de l'article 5.5.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité conformément à l'Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

5.7 Distribution d'Egalisation

Les détenteurs d'Actions de Classe A1 auront droit à recevoir une distribution en espèce en une seule fois (a) par voie d'une réduction de capital d'un montant de 141.427,04 EUR par l'annulation de 13.764.125 Actions de Classe A1 Ancien Investissement et 378.579 Actions de Classe A1 Nouvel Investissement et (b) depuis le compte de prime d'émission de la Société pour un montant de 12.5513.438,98 EUR (la Distribution d'Egalisation) soumise à et après la première émission d'Actions de Classe A3 devant être souscrites par le Master Vehicle pour un montant équivalent. La Distribution d'Egalisation sera décidée par l'Assemblée Générale à une date qui ne pourra être antérieure à la date de la première émission d'Actions de Classe A3 à Master Vehicle référencé ci-dessus et pas plus tard que 4 (quatre) jours après cette même date.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et devront restées nominatives.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

6.5 Actions rachetables

Les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont des actions rachetables sous article 49-8 de la Loi et pour leur rachat conformément à l'Article 11.3.

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Tout cessionnaire d'actions doit adhérer au Pacte d'Actionnaires avant la cession de toute action. Les restrictions de transfert sur les actions par un actionnaire de la Société en vertu du Pacte d'Actionnaires doivent être inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société à côté du nom dudit actionnaire. Les opérations sur les actions effectuées sans respecter les dispositions des restrictions de transfert stipulées dans le Pacte d'Actionnaires ne seront pas applicables à la Société, et la Société n'inscrira pas dans son registre d'actionnaires une telle opération. L'actionnaire concerné veillera à ce que tout tiers qui souhaite acquérir des actions effectue les démarches nécessaires afin d'évaluer si la cession d'actions envisagée est soumise à des restrictions de transfert conformément au Pacte d'Actionnaires.

8. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ont une responsabilité qui est limitée au montant de leur apport au capital social, prime d'émission ou «capital surplus» de la Société.

La responsabilité des détenteurs d'actions commandités quant aux dettes de la Société sera conjointe et illimitée, comme prévu à l'article 102 de la Loi.

9. Pouvoirs de l'assemblée générale.

9.1 Général

Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts.

9.2 Droits de consentement des détenteurs d'Actions Commandité sur les résolutions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ne peut pas adopter de résolution sans l'accord du Gérant Commandité en tant que détenteur des actions commanditaires, à l'exception de résolutions concernant la destitution ou le remplacement du Gérant Commandité, qui ne requiert pas l'accord du Gérant Commandité tel qu'énoncé à l'Article 11.2.

10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.

11.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'1 mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 jours d'intervalle au moins, et 8 jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés huit jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

11.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

11.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et 15 jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans 2 journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

11.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

11.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre

du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 48 heures avant l'Assemblée Générale en question.

11.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre équipement de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et participer à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

11.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.9 Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

12. Administration de la société.

12.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société est administrée par un Gérant Commandité unique, étant Data Genpar S.à r.l..

Le Gérant Commandité unique doit à tout moment détenir toutes les actions commanditées de la Société.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

12.2 Nomination et Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est désigné par ces Statuts.

Le Gérant Commandité peut être révoqué et / ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des statuts en vertu de la Loi uniquement:

(i) pour Motif; ou

(ii) si, pour une raison quelconque (a) New Holdco DC et New Holdco Services cesseraient d'être Actionnaires S.à r.l ou (b) ColData 4 cesse de détenir des New Holdco Instruments dans chacune des New Holdcos, dans chaque cas à l'approbation écrite de l'Actionnaire Commanditaire.

12.3 Révocation pour Motif

Dans le cas d'une révocation pour Motif du Gérant Commandité, tous les Instruments du Gérant Commandité et du Promoteur sont convertis à ceux d'un Actionnaire Commanditaire à leur prix de souscription.

12.4 Rémunération du Gérant commandité

Le Gérant Commandité peut avoir droit à une rémunération de la Société pour un montant devant être approuvé par l'Assemblée Générale.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

13.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

14. Signatures autorisées.

14.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

14.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 13.1 ci-dessus.

14.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toute personne ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15. Conseil de surveillance - Reviseur d'entreprises agréé / Cabinet de revision agréé.

15.1 Conseil de surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins trois commissaires qui formeront le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité dans les matières déterminées par le Gérant Commandité et peut autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, sortent des pouvoirs du Gérant Commandité.

15.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

15.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des commissaires présents ou représentés à la réunion.

15.4 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

Une telle convocation écrite ne sera pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et si ils déclarent avoir été informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. De plus, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et qu'ils s'accordent à l'unanimité sur l'ordre du jour; la réunion pourra se tenir sans avoir été convoquée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

15.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil de Surveillance.

15.6 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

15.7 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs membres du Conseil de Surveillance en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient présents à la réunion.

15.8 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature

15.9 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le président, ou en son absence le président pro tempore qui préside la réunion. Les copies ou extraits des procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

15.10 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué si, au lieu de constituer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

17. Comptes annuels.

17.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

17.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, qui rédige un rapport sur cette base.

17.3 Consultation des documents au siège social

Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Gérant (le cas échéant) et du Conseil de Surveillance ou du ou des réviseurs d'entreprises agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société où ils seront mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

18. Affectation des résultats.

18.1 Affectation à la réserve légale Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% du capital social de la Société.

18.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 18.1 et les règles concernant la distribution reprises dans cet article 18.

18.3 Règles de distribution

(a) Sous réserve des règles obligatoires concernant le remboursement des principaux montants investis dans les Instruments pertinents, toutes les distributions de la Société de la somme des produits nets de la Société seront distribués parmi les Actions de Classe A détenues par les actionnaires commanditaires, les Actions de Classe B détenues par le Promoteur et les Actions de Classe C détenues par le Gérant Commandité ou d'autres Instruments qui peuvent être détenues par les actionnaires et doivent être faits en conformité avec les dispositions suivantes et dans l'ordre suivant:

(i) une première affectation du produit net à distribuer doit être faite entre (a) le détenteur d'Actions de Classe A1 et (b) le détenteur d'Actions de Classe A3, le détenteur d'Actions de Classe C et le Promoteur;

(ii) la répartition entre les actionnaires visé au point (a) et (b) à l'article 17.3 (a) (i) ci-dessus est basée sur le montant suivant (le Montant de Distribution de Référence): (a) le produit net à distribuer moins (b) le montant des Frais dans la mesure où ce montant n'a pas déjà été pris en compte dans une distribution précédente aux fins du calcul du Montant de Distribution de Référence (le Montant Référence de Frais) plus (c) le montant du Montant Référence de Frais financé par le détenteur d'Actions de Classe A3;

(iii) l'attribution du Montant de Distribution de Référence aux actionnaires visé au point (a) et (b) à l'article 17.3 (a) (i) ci-dessus est fondé aux parts prorata des montants suivants: (a) à l'égard du détenteur d'Actions de Classe A1, l'ensemble de ses Engagements Financés et de l'Ancien Montant d'Investissement ColData 4 et (b) à l'égard du détenteur d'Actions de Classe A3, le détenteur d'Actions de Classe C et le Promoteur, (A) l'ensemble des Engagements Financés du détenteur d'Actions de Classe A3 moins le (B) Montant Référence de Frais financé par le détenteur d'Actions de Classe A3;

(iv) suite à l'affectation du Montant de Distribution de Référence, (a) le détenteur d'Actions de Classe A1 a le droit de recevoir le produit net du montant égal à sa part proportionnelle du Montant de Distribution de Référence et (b) le détenteur d'Actions de Classe A3, le détenteur d'Actions de Classe C et le Promoteur ont le droit de recevoir le produit net du montant égal à leur partie proportionnelle du Montant de Distribution de Référence plus (i) le Montant Référence de Frais moins (ii) le montant du Montant Référence de Frais financé par le détenteur d'Actions de Classe A3, ce montant du produit net étant en outre distribué à eux conformément à l'article 17.3 (c) (le montant déterminé selon (b) de ce point (iv) étant la Montant de Cascade).

(b) Nonobstant l'article 17.3 (a) (i), suite à tout transfert par la Société, des Actions S.à r.l. Classe 1 et du Prêt PPI S.à r.l. en vertu de l'Accord de Garantie:

(i) la contrepartie reçue par la Société est entièrement répartie entre les distributions à effectuer au détenteur d'Actions de Classe A1 sous ses Actions de Classe A1 et d'autres Instruments détenus par elle; et

(ii) l'Engagement Financé et l'Ancien Montant d'Investissement ColData 4 est réputé être réduit pour les besoins de l'article 17.3 (a) par un montant correspondant à (a) le montant initialement investi dans les S.à r.l.s à l'égard des Actions S.à r.l. Classe 1 transférés en vertu de l'Accord de Garantie et (b) le montant en principal du Prêt PPI S.à r.l. transféré en vertu de l'Accord de Garantie.

(c) Sous réserve des règles obligatoires concernant le remboursement du principal investi sous l'Instrument pertinent, toutes les distributions du Montant de Cascade sont réparties entre les Actions de Classe A3 détenues par les actionnaires commanditaires, les Actions de Classe C détenues par le Gérant Commandité et les Actions de Classe B détenues par le Promoteur ou d'autres Instruments qui peuvent être détenus par eux conformément aux dispositions ci-après et dans l'ordre suivant:

(i) Tout d'abord, 100% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 jusqu'à concurrence du montant total de ses Engagements Financés à la Société (l'Investissement Financé);

(ii) Deuxièmement, 100% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 en proportion de ses Engagements Financés à la Société jusqu'à ce qu'il a reçu des distributions équivalentes à 10% TRI sur la base de son Investissement Financé;

(iii) Troisièmement, 80% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 en proportion de ses Engagements Financés à la Société et 20% du produit net au Promoteur jusqu'à ce que le détenteur d'Actions de Classe A3 a reçu des distributions équivalentes à un 15% TRI (le Rendement Privilégié) en fonction de son Investissement Financé;

(iv) Quatrièmement, (Catch Up), 50% du produit net au détenteur d'Actions de Classe A3 et 50% du produit net au Promoteur jusqu'à ce que le Promoteur a reçu au total un montant égal à 20% des montants globaux distribués sous le point (ii), (iii) et ce point (iv);

(v) Cinquièmement, un montant égal à la valeur nominale des Actions de Classe C du Gérant plus 5% de la valeur nominale de ces Actions de Classe C au Gérant; et

(vi) Sixièmement, 80% au détenteur d'Actions de Classe A3 et 20% au Promoteur;

(le Rendement Privilégié, le Catch Up et le paiement de 20% sous point (vi) au Promoteur étant l'Intérêt Reporté du Promoteur).

Aux fins de déterminer les droits à des distributions des détenteurs d'Actions de Classe A, des Actions de Classe B et Actions de Classe C, le calcul du produit net doit (a) contenir toutes les distributions effectuées sous tout Instruments détenues par les actionnaires et de la Société (b) exclure la Distribution d'Egalisation devant être faite pour les Actions de Classe A1 Nouvel Investissement comme à l'Article 4.7.

18.4 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution reprises dans cet Article 18.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution reprises dans cet Article 18.

18.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

19. Dissolution et liquidation.

19.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

19.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués en accord avec les règles de distributions reprises dans l'article 18 par voie de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

21. Définitions. Dans les présents Statuts, outre les termes définis en tant que tels dans les Statuts, les termes et expressions suivants auront la signification suivante:

Accord de Garantie désigne tout accord de garantie qui peut être conclu de temps à autre entre ColData 4 Lux S.à r.l, la Société, Data Services SCA, Data Center II SCA et des Data Services II SCA, tel qu'il peut être modifié de temps à autre;

Actionnaire Commanditaire désigne un détenteur d'Actions de Classe A et Actionnaires Commanditaires sera interprété en conséquence;

Actions S.à r.l. Classe 1 signifie les actions de catégorie 1 dans le capital de Data Center Infrastructure S.à r.l.;

Ancien Montant d'Investissement ColData 4 a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Apport de Capital désigne, pour la Société ainsi que pour Data Services S.C.A. et relativement à chaque Actionnaire Commanditaire, le montant indiqué dans le Pacte d'Actionnaires apporté en capital sous la forme d'Actions de Classe A par un tel Actionnaire Commanditaire à la Société ainsi qu'à Data Services S.C.A. à un moment donné;

Apport en Prêt PPI désigne à la fois pour la Société et pour Data Services S.C.A., ainsi que pour chacun des Actionnaires Commanditaires, le montant d'Engagement déterminé dans le Pacte d'Actionnaires, apporté à un certain moment par un tel Actionnaire Commanditaire à la Société ainsi qu'à Data Services S.C.A. en vertu de Prêts PPI;

Avis de Tirage désigne un avis de tirage pour le versement des Engagements Non-Financés de la Société conformément aux conditions définies dans le Pacte d'Actionnaires;

ColData 4 signifie ColData 4 (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Engagement désigne, à la fois pour la Société et pour Data Services S.C.A., ainsi que pour chaque Actionnaire Commanditaire, le montant total prévu pour être engagé envers la Société et Data Services S.C.A., comme créanciers conjoints, en tant que capital sous la forme d'Actions de Classe A et de Prêts PPI, tel que spécifié dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagements Financés désigne la part des Engagements d'un Actionnaire Commandité qui a été avancée par les Actionnaires Commanditaires suite à l'émission d'un Avis de Tirage (qu'il s'agisse d'un Apport en Capital ou d'un Apport en Prêt PPI), selon l'ajustement déterminé par le Pacte d'Actionnaires;

Engagement Financé S.à r.l. a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagements Non-Financés désigne, pour chaque Actionnaire Commanditaire à un moment donné, l'Engagement dudit Actionnaire Commanditaire ajusté de la manière suivante: (i) diminué des Engagements Financés dudit Actionnaire Commanditaire, et (ii) augmenté de tout refinancement des Engagements Financés, tel que développé dans le Pacte d'Actionnaires;

Frais désigne le montant des frais payables au Gérant Commandité pour tous les services prestés relatifs à la gestion et à la recherche d'Actionnaires Commanditaires potentiels de la Société, ainsi que les services liés directement ou indirectement qui seront fournis à toute Filiale de la Société par tout Actionnaire Commanditaire, tel que développé dans le Pacte d'Actionnaires;

Instruments désigne (a) les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, ainsi que toutes les autres actions du capital social de la Société et tous autres instruments participatifs de la Société, y inclus et sans restriction les parts bénéficiaires et les Management TPECs, (b) tous prêts porteurs d'intérêts ainsi que tous autres prêts envers la Société ou instruments de dette émis par la Société, et (c) toutes obligations convertibles, ainsi que tous autres instruments de dette convertibles, obligations portant des droits de souscription ou tous autres instrument ou conventions, tels que des warrants et des marchés à primes (options), permettant à leur détenteur de souscrire à ou de se voir attribuer l'un des instruments désignés aux points (a) ou (b) ci-dessus;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg et Paris dans le cadre de leurs activités normales;

Management TPECs désigne tous les tracking preferred equity certificates qui pourraient être émis par la Société au Promoteur;

Master Vehicle désigne Data Genpar Master Vehicle S.C.S., une société en commandite simple de droit Luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176585, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Motif désigne une violation substantielle du Pacte d'Actionnaires ou des statuts de la Société ou des statuts de Data Services S.C.A. par le Gérant Commandité, sur une période de trente (30) jours (ou, s'il peut être remédié à cette violation substantielle, mais pas dans la période de trente (30) jours, toute période de temps nécessaire pour y remédier, à condition que le remède soit employé de manière idoine pendant et après ladite période de trente (30) jours, sans toutefois que la durée dépasse les cent vingt (120) jours) suivant la réception par le Gérant Commandité d'un avis l'informant de la violation

substantielle émanant des Comités de Supervision (lequel avis étant envoyé par les Comités de Supervision une fois qu'ils ont identifié l'existence d'une violation substantielle);

Pacte d'Actionnaires désigne une convention d'actionnaires définissant, entre autres, les droits et obligations des actionnaires de la Société à l'égard de la Société, pouvant être conclue à un moment donné entre les actionnaires de la Société et la Société elle-même, et pouvant être modifiée dans le temps;

Prêts PPI désigne, à la fois pour la Société et pour Data Services S.C.A., ainsi que pour chacun des Actionnaires Commandités, un prêt portant des intérêts accordé par un Actionnaire Commanditaire en tant qu'avance à la Société ou à Data Services S.C.A., selon le cas, en vertu d'une convention de prêt portant des intérêts, dans les conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires;

Prêt PPI S.à r.l. a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Promoteur désigne Data Managers S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.850, sise au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, ou l'un de ses cessionnaires, conformément au Pacte d'Actionnaires;

S.à r.l.s signifie Data Center Infrastructure S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170137, sise au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, et Data Center Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170770, sise au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg; et

TRI désigne, pour un actionnaire de la Société, à une date donnée, le taux d'escompte annuel équivalent à un taux annuel, établissant la valeur actuelle à la date de la détermination de toutes les distributions effectuées en faveur d'un tel actionnaire, comme une valeur égale à la valeur actuelle au même taux d'escompte annuel à la date de détermination des Engagements Financés, ce taux annuel étant cumulé annuellement à partir de la date du premier Engagement Financé. A ces fins, le calcul reposera sur l'hypothèse que tous les montants utilisés pour calculer le TRI sont exprimés en euros."

Septième résolutions

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec donne pouvoir et autorité à tout à tout gérant du Gérant Commandité, ainsi qu'à tout gérant de Colony Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.540) de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la re-classification des Actions de Classe A1 en Actions de Classe A dans le registre des actions de la Société et de pourvoir à tout formalité en découlant.

Plus aucun point ne figurant sur l'Ordre du Jour de l'Assemblée ne restant à traiter, le Président clos l'Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par les articles 26-1 paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et en constate expressément leur accomplissement.

En l'absence d'autres questions sur l'ordre du jour de la réunion, le Président déclare la réunion close.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à huit mille cinq cents euros (8.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 03 avril 2015.

Référence de publication: 2015051694/1595.

(150059456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Mauca, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg E 5.607.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le 1^{er} AVRIL

ONT COMPARU:

Jean-Pierre MAURER, né à Laxou (France) le 13 août 1949 et demeurant Le Clos du Guet, F-54700 MOUSSON

Et

Jean-Marc CAËL, née à Lunéville (France) le 19 octobre 1956 et demeurant 161, Chemin des Montants, F-54690 EULMONT

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MAUCA", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX EUROS (2,00 EUR) représenté par DEUX (2) parts d'intérêts d'une valeur nominale de UN EUROS (1,00 EUR) chacune, souscrites comme suit:

Jean-Pierre MAURER	1 PART
Jean-Marc CAËL	1 PART
TOTAL:	deux (2) parts d'intérêts

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé administrateur pour une durée indéterminée: Jean-Pierre MAURER

L'administrateur a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle

2. Le siège social de la société est fixé à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Signatures.

Référence de publication: 2015052531/101.

(150060249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Samot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 62.602.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015052668/23.

(150060291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Sitralux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 38.936.

Les comptes annuels 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. DE CANNART D' HAMALE.

Référence de publication: 2015052684/10.

(150059516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Tyco Electronics Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.940,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.073.

Avec effet au 31 mars 2015, Sarah Kouider Huot de Saint Albin, ayant comme adresse le 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg est nommée administrateur de la Société pour un mandat à durée illimitée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Harold G. Barksdale,
- Juerg Frischknecht,
- Jürg Giraudi,
- Thomas Ernst,
- Fabienne Roger-Eck,
- Sarah Kouider Huot de Saint Albin et
- Magnus Svensson.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Electronics Group II S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015052717/22.

(150059624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Universal Tabacco Europe S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 181.222.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIVERSAL TABACCO EUROPE S.A (ci-après la «Société») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 181222, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C numéro 3025 du 29 novembre 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les Actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ceux-ci ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la Société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à Zone Industrielle Rolach L-5280 Sandweiler avec effet immédiat;

2) Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3) Modification de l'article 9 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

L'administrateur sortant peut être réélu.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Les membres démissionnaires sont rééligibles.»

4) Démission de Monsieur Gilles Remy de son mandat d'administrateur unique de la Société avec effet au 13 février 2015;

5) Décharge;

6) Nomination de Monsieur Jean-Pascal Caruso, Administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1975 à Metz (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la Société avec effet au 13 février 2015 pour une durée de six ans;

7) Nomination de Monsieur Jean-Daniel Cohen Administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1962 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement à F - 75008 Paris, 3, avenue Hoche en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 13 février 2015 pour une durée de six ans;

8) Nomination de Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 13 février 2015 pour une durée de six ans;

9) Divers.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à Zone Industrielle Rolach L-5280 Sandweiler avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise précédemment, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Sandweiler.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme de pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

L'administrateur sortant peut être réélu.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Les membres démissionnaires sont rééligibles.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles Remy de son mandat d'Administrateur unique de la Société avec effet au 13 février 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Gilles Remy pour l'exécution de son mandat et ce jusqu'au 13 février 2015.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pascal CARUSO, Administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1975 à Metz (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur et Administrateur délégué de la Société avec effet au 13 février 2015 pour une durée de six ans.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Daniel COHEN Administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1962 à Casablanca (Maroc), résidant professionnellement à F - 75008 Paris, 3, avenue Hoche en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 13 février 2015 pour une durée de six ans.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 13 février 2015 pour une durée de six ans.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Follows the English translation

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of the public company limited by shares ("société anonyme") Universal Tabacco Europe S.A., (hereafter referred as to the "Company"), with registered office at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), under section B, number 181222, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 11th of October 2013, published in the Mémorial C number 3025 of the 29th of November 2013.

The meeting is presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

The Chairman appoints as secretary Mrs Françoise HÜBSCH, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following.

That the shareholders represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the proxy-holder of the shareholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Change of the registered office of the Company from L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal to Zone Industrielle Rolach L-5280 Sandweiler with immediate effect;
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Association;
3. Amendment of Article 9 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 9.** The Company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

The outgoing Director may be re-elected.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several Vice Chairmen. The first Chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.”

4. Resignation of Mr Gilles Remy from his mandate as sole Director of the Company with effect on 13th February 2015;
5. Discharge;

6. Appointment of Mr Jean-Pascal Caruso, Companies' Director, born on 6th July 1975 in Metz (France), residing professionally at L -1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie as Director and Managing Director of the Company with effect on 13th February 2015 for a period of six years;

7. Appointment of Mr Jean-Daniel Cohen, Companies' Director, born on 22nd September 1962 in Casablanca, Morocco, residing professionally at F - 75008 Paris, 3, avenue Hoche as Director of the Company with effect on 13th February 2015 for a period of six years;

8. Appointment of Mr Alain Heinz, Companies' Director, born on 17th May 1968 in Forbach (France), residing professionally at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as Director of the Company with effect on 13th February 2015 for a period of six years;

9. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from L - 2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal to Zone Industrielle Rolach L-5280 Sandweiler with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 2 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company will be established at Sandweiler.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors which have all powers to adapt the present article before a notary public.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.”

Third resolution

The meeting decides to amend article 9 of the Articles of Association as follows:

“ **Art. 9.** The Company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

The outgoing Director may be re-elected.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several Vice Chairmen. The first Chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.”

Fourth resolution

The meeting accepts the resignation of Mr Gilles Remy from his mandate as sole Director of the Company with effect on 13th February 2015.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant full and entire discharge to Mr Gilles Remy for the execution of his mandate until 13th February 2015.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint Mr Jean-Pascal CARUSO, Companies' Director, born on 6th July 1975 in Metz (France), residing professionally at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie as Director and Managing Director of the Company with effect on 13th February 2015 for a period of six years.

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint Mr Jean-Daniel COHEN, Companies' Director, born on 22nd September 1962 in Casablanca, Morocco, residing professionally at F - 75008 Paris, 3, avenue Hoche as Director of the Company with effect on 13th February 2015 for a period of six years.

Eighth resolution

The meeting resolves to appoint Mr Alain HEINZ, Companies' Director, born on 17th May 1968 in Forbach (France), residing professionally at L -1511 Luxembourg, 121, avenue de la Fatenerie, as Director of the Company with effect on 13th February 2015 for a period of six years.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Henri DA CRUZ, Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 avril 2015. Relation GAC/2015/2829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015052747/224.

(150060122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Xantis, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.689.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

ATTENDU QUE l'associé unique de la Société, par résolutions prises en date du 5 mars 2014, avait renouvelé le mandat de l'administrateur de la Société, SEREN Sàrl, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendrait en 2018;

ATTENDU QUE l'associé unique de la Société, par résolutions prises en date du 19 janvier 2015, avait à nouveau renouvelé le mandat de l'administrateur de la Société, SEREN Sàrl, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendrait pour l'approbation des comptes arrêtées au 31 décembre 2019;

Le mandat de la société à responsabilité limité susmentionnée, SEREN Sàrl, en tant qu'administrateur de la Société, est renouvelé par l'associé unique, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015052781/19.

(150059931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Zoetho S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.357.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour ZOETHEO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015052784/22.

(150059925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Zorion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 153.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052787/10.

(150059818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

3B Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 162.434.

Suite au décès de M. Jean-Paul BOUR en date du 2 mai 2014, ses 775 parts sociales ont été transmises dans le cadre de la succession à ses héritiers comme suit:

- Mme Brigitte BOUR, née à Thionville (France) le 10 septembre 1958, demeurant à F - 57100 Thionville, 21, rue du Busard: usufruit de 775 parts sociales

- Melle Cloé BOUR, née à Thionville (France) le 17 mai 1997, demeurant à F - 57100 Thionville, 21, rue du Busard: nue-propiété en indivision de 775 parts sociales

- M. Nicolas BOUR, né à Thionville (France) le 4 décembre 1992, demeurant à F - 57100 Thionville, 21, rue du Busard: nue-propiété en indivision de 775 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3B Finance sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2015052791/19.

(150060214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

7start S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 181.133.

En date du 1^{er} avril 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Cession de parts sociales:

La société MEMOLA&PARTNERS SA, 48, Esplanade, L-9227 Diekirch, cède 100 parts sociales à la société Premiart Business Corp., Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower Building, 14th Floor, Panama City, Mercantile Section under Microjacket 820451, Document 2511939.

2. Démission du gérant unique:

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission dans son mandat de gérant unique de:

- Monsieur Sébastien THIEBAUT, administrateur de société(s), né à Metz le 28 décembre 1982 demeurant à L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume.

3. Nomination d'un nouveau gérant unique:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste de gérant unique:

- Madame Malgorzata Katarzyna CERAN, administratrice de sociétés, née à Warszawa (Pologne) le 5 juin 1983 demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015052793/22.

(150060070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

A.M.T. Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-2226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015052815/12.

(150060379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Actaris Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015052816/11.

(150060524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.066.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015052901/10.

(150060497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

CCHL Connect Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 167.679.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 avril 2015.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2015052906/16.

(150060487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Isolindus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 185.687.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

LUGA GROUP S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'école, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145010, ici représentée par sa gérante unique Madame Gabrielle Jeanne PANIERI, assistante de direction, née le 1^{er} juillet 1959 à Algrange (France), ayant son domicile professionnel à L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Isolindus Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-8311 Capellen, 128B, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 185.687, a constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1423 du 3 juin 2014.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Mondercange. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision des associés ou sur décision de l'associé unique.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse de: l'Associée LUGA GROUP S.à r.l., de la Gérante, Madame Gabrielle Jeanne PANIERI et du Gérant Monsieur Luc CORRIAS, est actuellement à: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gabrielle Jeanne PANIERI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 mars 2015. Relation GAC/2015/2568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015053035/40.

(150060628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Isolindus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 185.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015053036/11.

(150060710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.972.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Jorge Pérez Lozano

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015053034/13.

(150060773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

RP Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 116.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053228/10.

(150060419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Rotisserie Luxembourgeoise s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 142.359.

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Angela LEONE, sans état, demeurant à F-57290 Fameck (France), 16, Boucle de la Nied, associée unique de la société ROTISSERIE LUXEMBOURGEOISE s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-6166 ERNSTER, 57, rue de l'Ecole, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage, en date du 10 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2650 du 30 octobre 2008, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142.359.

La comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège social de la société d'Ernster à Hesperange, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse de la société à L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.

Troisième résolution

La comparante décide de faire des ajouts à l'objet social et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la vente de poulets rôtis aux foires et marchés, et le commerce sur emplacements privés sur tout le territoire luxembourgeois.

Elle aura pour objet également, l'achat et la vente de tous types de véhicules (voitures, camions, engins de travaux publics, motos, etc), neufs ou d'occasion, la location et l'immatriculation de ces véhicules, la vente de pièces détachées, la réparation de ces véhicules, le montage et démontage ainsi que la vente de pneus. Elle pourra proposer un service de nettoyage mobile pour le lavage intérieur et extérieur de véhicules, avec déplacement sur le lieu de travail en entreprises ou à l'extérieur.

La société aura également pour objet l'import-export de produits électroniques neufs ou d'occasion, l'achat et la vente d'appareils et produits agricoles (machines, alimentation, café, thé, fleurs, etc), le commerce en gros et au détail, l'importation et l'exportation de matières premières, de produits manufacturés et toutes sortes de marchandises, non réglementées; la vente d'objets d'art, de vêtements traditionnels.

Elle pourra également faire du e-commerce.

La société pourra effectuer des travaux de décorations intérieures et extérieures.

Elle pourra agir comme agent intermédiaire pour la création de publicités et manifestations pour le tourisme national et international, la mise en relation d'écoles entre pays, et la mise en relation de sociétés entre pays pour la vente de produits.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension et le développement."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LEONE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 9523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053227/54.

(150060788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Runnyside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.043.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2015.

RUNNYSIDE S.à r.l.

Fabrice Geimer & David Miller

Gérants

Référence de publication: 2015053230/14.

(150060736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015051760/23.

(150059971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 104.730.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.E.C. FINANCE S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015053232/12.

(150060748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ouestia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.954.

Les statuts coordonnés au 27/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015053156/12.

(150060604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Oxley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.706.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OXLEY PROPERTIES S.A." (numéro d'identité 2010 22 07 360), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.706, constituée originellement sous la forme d'une société de droit des Iles Vierges Britanniques et sous la dénomination de «OXLEY PROPERTIES INC.», dont le siège a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial C, numéro 1177 du 4 juin 2010, ledit acte contenant notamment adoption par la société de la forme de société anonyme et changement de sa dénomination sociale en «OXLEY PROPERTIES S.A.» et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 239 du 27 janvier 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laure MULLER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social à concurrence de neuf mille cent un euros (€ 9.101.-) pour le ramener de son montant actuel de cinquante mille euros (€ 50.000.-) à quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (€ 40.899.-), suivie de l'annulation pure et simple de neuf mille cent une (9.101) actions propres détenues par la société «OXLEY PROPERTIES

S.A.», rachetées en vertu d'une autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 février 2015.

2) Pouvoir à donner au conseil d'administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à la réduction de capital et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de neuf mille cent un euros (€ 9.101.-) pour le ramener de son montant de cinquante mille euros (€ 50.000.-) à quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (€ 40.899.-), suivie de l'annulation pure et simple de neuf mille cent une (9.101) actions propres détenues par la société «OXLEY PROPERTIES S.A.», rachetées en vertu d'une autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 février 2015.

Une copie du procès-verbal de la prédite assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration afin de procéder à toutes les modalités relatives à la réduction de capital et notamment à l'enregistrement des écritures comptables y relatives.

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la réduction de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

“ **Art. 5. par. 1.** The Company's subscribed share capital is set at forty thousand eight hundred and ninety-nine euros (EUR 40,899), represented by forty thousand eight hundred and ninety-nine (40,899) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.”

b) version française:

“ **Art. 5. al. 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 40.899.-), représenté par quarante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (40.899) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.”

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, MULLER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015053157/80.

(150060953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ollean Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1462 du 09 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 818 du 10 août 2004
- en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1014 du 12 octobre 2004
- en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1014 du 12 octobre 2004

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053159/15.

(150060456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Optimex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2272 Howald, 26, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 64.881.

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "OPTIMEX S.A.", établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Georges D'HUART de Pétange, en date du 4 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 632 du 5 septembre 1998, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster, en date du 9 décembre 2002, publié au dit Mémorial C, Numéro 65 du 22 janvier 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.881.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- 2.- Fixation de l'adresse;
- 3.- Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;
- 4.- Modification subséquente de l'article 9 et de l'article 18 des statuts de la société;
- 5.- Démission du commissaire aux comptes;
- 6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de la commune de Luxembourg à la commune de Hesperange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse de la société à L-2272 Howald, 26, rue Edouard Oster.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006, et qu'en conséquence a été nommé Monsieur Kamel DOGHRI, gérant de société, demeurant à L-2272 Howald, 26, rue Edouard Oster, administrateur unique de la société pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 9 et l'article 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration de trois administrateurs au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires. Une personne morale peut être nommée administrateur.

Ils sont toujours rééligibles et révocables par l'assemblée générale.

Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle il vient à expiration.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 18.** La société est représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice soit par deux administrateurs agissant conjointement ou dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit, dans les limites de la gestion journalière, par la ou les personnes déléguée à cette gestion.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat."

Cinquième résolution

L'assemblée révoque la société anonyme "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société CC AUDIT and CONSULT, une société anonyme, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B109.612.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mars 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 8610. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053160/88.

(150060581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Vis Europe Finance S.à r.l. société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 172.872.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015053328/13.

(150060522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Vita (Lux III) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.470.568,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.582.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015053321/11.

(150060489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.443.275,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.559.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 19 juin 2014, sous le numéro L140101708.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 avril 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015053309/19.

(150060720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Tarsy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 142.240.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARSY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015053298/11.

(150060535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Taxpert & Partners International, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.863.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Référence de publication: 2015053299/10.

(150060435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Les statuts coordonnés au 05/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015052868/12.

(150060373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Bioloka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8606 Bettborn, 6, rue de Reimberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052867/10.

(150060544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

Armacell International S.A., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.222.443,90.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 176.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015052821/10.

(150060345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

ACID S.A. (en développ  : Atelier Conseil pour l'int gration et le Design), Soci t  Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 11, Um Mierscherbiert.

R.C.S. Luxembourg B 153.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052828/10.

(150060671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.
